



COMMANDE PUBLIQUE  
AVENANT N° « 2 » AU MARCHÉ PUBLIC

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez  
15 avenue du 11 Novembre  
63600 Ambert  
SIRET : 200 070 761 00016

B - Identification du titulaire du marché

SIOUL SANCY INCENDIE  
9 chemin du Roc de Journiat  
63122 – CEYRAT  
SIRET : « 522 345 750 0023 »

C - Objet du marché

Objet du marché public : « vérification et entretien des systèmes de sécurité incendie, des blocs autonomes et des extincteurs » ;

Référence : 2023-AFE-206 ;

Date de notification : 08/12/2023 ;

Nature du marché public :

Marché de prestation de service ;  
 Marché de fourniture ;

Marché de maîtrise d'œuvre  
 Marché de travaux.

Montant initial du marché :

Montant HT : 12 919 € par an pour la partie forfaitaire ;  
Montant de la TVA : 2 583,80 €  
Montant TTC : 15 502,80 €.

**D - Objet de l'avenant.**

Modifications introduites par le présent avenant :

Modification n°1 : Avenant n°1 (pour mémoire)	-	Montant HT : + 2 329 € HT
Modification n°2 : Avenant n°2	-	Montant HT : - 1 702,62 € HT

Incidence financière de l'avenant :

Conformément à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, l'avenant n'a aucune incidence financière et ne modifie pas substantiellement le marché public ;

À ce titre, il ne fait pas l'objet d'une décision communautaire.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, l'avenant présente une incidence financière inférieure à 10 % du montant initial du marché de fournitures ou de services ;

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, l'avenant présente une incidence financière inférieure à 15 % du montant initial du marché de travaux.

Conformément à l'article R.2194-1 du Code de la commande publique, l'avenant prévoit une modification rendue possible par les clauses de réexamen ou options figurant dans les documents contractuels initiaux ;

Conformément à l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, l'avenant présente une incidence financière supérieure aux seuils prévus à l'article R.2194-8, en raison de circonstances imprévisibles, nécessitant une modification indispensable à la bonne exécution du marché. Les motifs justifiant le recours à cette dérogation sont expressément exposés dans la décision mentionnée ci-dessous.

L'incidence financière est de + 4,85%.

Le nouveau montant du marché public « vérification et entretien des systèmes de sécurité incendie, des blocs autonomes et des extincteurs », 2023-AFE-206 est de :

- Montant HT : 13 545,38 € par an pour la partie forfaitaire ;
- Montant de la TVA (20%) : 2 709,08 € ;
- Montant TTC : 16 254,46 €.

#### F - Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : ..... , le .....

Signature

**G - Notification de l'avenant au titulaire**

Reçu le 08/04/2026

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*